

Des aides pour racheter un logement

Vous êtes propriétaire occupant d'un logement situé dans les bâtiments A, J, O ou C de la copropriété Bellevue, concernés par les opérations de démolition ou de restructuration ?

Depuis avril 2025, une indemnité de emploi vous est versée automatiquement par la Métropole de Lyon lors de la vente de votre logement. Elle correspond à environ 11% du montant de l'offre d'achat proposée. Des aides cofinancées par la Ville de Saint-Priest et la Métropole de Lyon peuvent compléter ce versement si vous souhaitez acquérir un nouveau logement...

Une prime de 14 000 € en cas d'achat d'un logement d'échange

Ces logements appartenant à la Ville de Saint-Priest sont proposés à la vente à des prix attractifs, aux propriétaires occupants ayant exprimé la volonté de racheter un logement (dans le cadre de propositions réglementaires).

La prime de 14 000€ permet de financer

- > l'acquisition du logement d'échange (intégration au plan de financement),
- > les frais de notaire,
- > des travaux dans le logement ou dans la copropriété (en cas de travaux prévus dans le cadre du Plan de Sauvegarde).

Elle est mobilisable **dans un délai de 1 an** à compter de la date de signature de l'acte d'achat du logement d'échange avec la Ville.

OU

Une prime d'acquisition

Cette prime d'acquisition vient compléter l'indemnité de emploi de la Métropole de Lyon, **dans la limite de 20 000 euros** (indemnité de emploi et prime cumulées). Elle s'adresse aux propriétaires occupants souhaitant racheter un bien sur le marché privé.

Ces aides s'inscrivent dans le cadre du projet de renouvellement urbain Bellevue, porté par la Ville de Saint-Priest, la Métropole de Lyon et l'ANRU. Leur attribution est conditionnée au fait d'avoir été accompagné par l'équipe relogement lors de l'enquête menée en 2020.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1



Signez l'offre de prix de vente de votre logement actuel avec la Métropole de Lyon.

2



Contactez votre chargée de mission relogement pour constituer votre dossier.

3



Signez la convention de prime avec la Ville de Saint-Priest.

4



Transmettez le compromis d'achat de votre nouveau logement.

5



La prime vous sera versée !

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Pour la vente de votre logement

Mary FABRE : 06 25 92 45 10 • maryfabre@grandlyon.com

Lydie GHARIB : 06 26 84 68 00 • lgharib@grandlyon.com

Pour votre relogement

Solène ROBERT : 06 26 78 84 65 • relogement.bellevue@eohs.fr

David NORRIS : 07 77 61 36 40

Coralie LECCA DEYMONNAZ : 06 27 69 69 50 • c.lecca@soliha.fr

Pour les logements d'échanges et la prime de 20 000€

Service Logement de la Ville de Saint-Priest : 04 72 23 49 57

Pour toute autre question

Équipe projet : 04 81 92 21 96 • [polvil.secretariatcv@mairie.saint-priest](mailto:polvil.secretariatcv@mairie.saint-priest.fr)